



MAITRES HORLOGERS A GENEVE chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse-Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E. Président du Conseil d'Administration: S.E. ALY PACHA YEHIA Vice-Présidents: M. Georges ALLEMANN et M. Byron DELLAPORTA ASSURANCES: INCENDIE, ACCIDENTS, TRANSPORTS, etc. Siège Social ALEXANDRIE Immeuble de la Société 12, Boul. Saad Zaghloul Succursale du Caire: 17, Rue Kasr el Nil

UNE ANNEE EST PASSEE

Une année est passée. Elle nous a apporté des joies et des douleurs. Mais dans nos jours difficiles, Dieu a été près de nous; il ne nous a pas laissés, même dans nos deuils. Au moment de commencer une nouvelle année, il est précieux de se souvenir que jusqu'à maintenant, Dieu nous a secourus. L'avenir s'ouvre devant nous mystérieux. Que nous réserve-t-il? Nous n'en savons rien. Mais certainement il y aura des jours où la joie remplira nos cœurs et d'autres où nous serons tristes. Nos enfants continueront à sourire; et il y aura aussi des heures d'angoisse. Mais quand l'aube ennuie et inquiète, quand nous demandons ce que demain nous réserve, la Bible nous répond: «Nous allons ou Dieu le veut, nos destinées sont dans sa main». C'est lui, le Maître, il nous mène et il nous garde. Un acte de foi nous est demandé en ce début d'année. Faisons confiance à notre Dieu. Notre vie n'est pas l'effet du hasard. Tout ce qui nous arrive a une raison que nous ne comprenons pas toujours immédiatement. Mais nos destinées sont dans la main de Dieu; notre devoir est donc de rechercher la volonté du Seigneur et de nous y soumettre. Dieu a fait de nous des créatures immortelles et nous sommes entrés dans l'éternité en entrant dans cette vie terrestre chaque jour et chaque heure passés ici-bas appartiennent déjà à l'au-delà. C'est pourquoi soyons vigilants et souvenons-nous que tout dépasse le temps présent; nous devons agir, parler et vivre dans la pensée de l'éternité. Devant l'avenir qui nous trouble et vers lequel nous devons aller, réjouissons-nous cependant, car chaque jour nous rapproche du moment où nous serons pour toujours avec Dieu, et dans cette attente, remettons nos destinées entre ses mains paternelles. Ch. D. past.

Problèmes militaires

LA QUESTION DES CADRES

Nous aimons à répéter aux étrangers qui nous rendent visite, que notre défense nationale est entièrement fondée sur le système de milices et que celui-ci est unique au monde. A une époque où les exigences de la technique ne cessent d'augmenter et où, dans la vie militaire comme dans la vie civile, chacun est contraint de se spécialiser, on peut se demander si cette affirmation dont nous étions si fiers jusqu'ici conservera encore longtemps la même valeur. Sans craindre de déplaire à quelques-uns de nos lecteurs officiers, qui auront toujours le loisir de réfuter nos arguments, essayons d'aborder un débat nouveau que l'armée suisse — nous en sommes persuadés — ne pourra plus éviter au cours de ces prochaines années. Officiers de milice ou professionnels? De 1939 à 1945, on a beaucoup insisté sur le fait que le commandant en chef n'était pas officier de carrière. Il est vrai, en effet, que le général Guisan n'a jamais servi en qua-

Thémis en Suisse

Le procès Pierre Nicole a attiré un grand public. Il a été engagé à la suite d'une plainte du Conseil fédéral. L'accusé est né à Bâle en 1909. Il exerce maintenant la profession de journaliste. Il est accusé de calomnie à l'égard des membres du Conseil fédéral, d'atteinte à l'indépendance de la Confédération, d'avoir appuyé des entreprises étrangères dirigées contre la Suisse dans le sens de l'article 266 du Code pénal fédéral. Mais, dira-t-on peut-être, nous avons réussi pendant le dernier service actif à conserver jusqu'aux échelons supérieurs des cadres de milices et notre armée était encore commandée par des officiers qui avaient réussi, dans de nombreux cas, à occuper des situations civiles importantes. Le capital sur lequel nous vivons encore C'est vrai. Mais, d'une part, nous n'avons pas traversé l'épreuve du feu, ce qui nous a évité de mesurer la valeur militaire de chacun d'entre eux. Et, d'autre part, comme ces officiers étaient obligés en raison des événements de passer la plus grande partie de leur temps à la tête de leur troupe, ils ont eu l'occasion de poursuivre leur formation personnelle. Une partie de ces cadres expérimentés sont toujours en activité. Notre armée compte encore un certain nombre de commandants de régiments et de bataillons qui ont eu la chance de pouvoir commander des corps de troupe pendant des années de «mobs». Mais, dans quelques années, ces commandants chevronnés auront disparu de l'armée de campagne. Pour commander ses bataillons et ses régiments, l'armée ne disposera plus que de ses officiers de carrière et d'officiers de milices qui n'auront commandé des unités que pendant quelques cours de répétition. En 1939, déjà, nous avons vu, sans entrer en campagne, combien ce système était insuffisant; chacun se souvient des modifications si profondes qui ont été apportées dans tous les commandements au cours des premiers mois de service actif. Que dirait-on, demain, d'un système aussi faible dans une armée de campagne aux rouages de plus en plus délicats, rapide et puissamment armée? Notre armée de métier existe déjà Nous aimons, semble-t-il, à nous gargariser de certains mots en oubliant parfois qu'ils ont déjà perdu une partie de la valeur que nous leur attribuons par habitude. Si l'on fait preuve d'un minimum de sincérité, il faut bien reconnaître que l'armée suisse a cessé depuis longtemps d'être seulement une armée de milice. En 1939, le Département militaire fédéral pouvait encore se contenter d'employer à peine plus de 3000 fonctionnaires permanents. A la fin de la dernière guerre, ce chiffre s'élevait déjà à plus de 10.000, sans compter tous les fonctionnaires provinciaux, ceux des régies et ceux des cantons. Inévitablement, le nombre des personnes qui travaillent en permanence au service de la défense nationale — en civil ou en uniforme, peu importe... — continuera d'augmenter au cours de ces prochaines années où il s'agira d'administrer une armée toujours plus lourde et complexe, d'entretenir ses fortifications, ses arsenaux, ses aérodromes, ses avions, ses chars et son parc automobile. Il y a longtemps que nous entretenons les éléments essentiels d'une petite armée de métier; déjà, telle de nos armes les plus modernes, l'aviation par exemple, dispose de cadres supérieurs professionnels. D'ailleurs, personne n'aurait l'idée de s'en étonner. R. H. WUST (La Suisse) (Lire la suite en page 4)

LE PROCES NICOLE

Le procès Pierre Nicole a attiré un grand public. Il a été engagé à la suite d'une plainte du Conseil fédéral. L'accusé est né à Bâle en 1909. Il exerce maintenant la profession de journaliste. Il est accusé de calomnie à l'égard des membres du Conseil fédéral, d'atteinte à l'indépendance de la Confédération, d'avoir appuyé des entreprises étrangères dirigées contre la Suisse dans le sens de l'article 266 du Code pénal fédéral. Mais, dira-t-on peut-être, nous avons réussi pendant le dernier service actif à conserver jusqu'aux échelons supérieurs des cadres de milices et notre armée était encore commandée par des officiers qui avaient réussi, dans de nombreux cas, à occuper des situations civiles importantes. Le capital sur lequel nous vivons encore C'est vrai. Mais, d'une part, nous n'avons pas traversé l'épreuve du feu, ce qui nous a évité de mesurer la valeur militaire de chacun d'entre eux. Et, d'autre part, comme ces officiers étaient obligés en raison des événements de passer la plus grande partie de leur temps à la tête de leur troupe, ils ont eu l'occasion de poursuivre leur formation personnelle. Une partie de ces cadres expérimentés sont toujours en activité. Notre armée compte encore un certain nombre de commandants de régiments et de bataillons qui ont eu la chance de pouvoir commander des corps de troupe pendant des années de «mobs». Mais, dans quelques années, ces commandants chevronnés auront disparu de l'armée de campagne. Pour commander ses bataillons et ses régiments, l'armée ne disposera plus que de ses officiers de carrière et d'officiers de milices qui n'auront commandé des unités que pendant quelques cours de répétition. En 1939, déjà, nous avons vu, sans entrer en campagne, combien ce système était insuffisant; chacun se souvient des modifications si profondes qui ont été apportées dans tous les commandements au cours des premiers mois de service actif. Que dirait-on, demain, d'un système aussi faible dans une armée de campagne aux rouages de plus en plus délicats, rapide et puissamment armée? Notre armée de métier existe déjà Nous aimons, semble-t-il, à nous gargariser de certains mots en oubliant parfois qu'ils ont déjà perdu une partie de la valeur que nous leur attribuons par habitude. Si l'on fait preuve d'un minimum de sincérité, il faut bien reconnaître que l'armée suisse a cessé depuis longtemps d'être seulement une armée de milice. En 1939, le Département militaire fédéral pouvait encore se contenter d'employer à peine plus de 3000 fonctionnaires permanents. A la fin de la dernière guerre, ce chiffre s'élevait déjà à plus de 10.000, sans compter tous les fonctionnaires provinciaux, ceux des régies et ceux des cantons. Inévitablement, le nombre des personnes qui travaillent en permanence au service de la défense nationale — en civil ou en uniforme, peu importe... — continuera d'augmenter au cours de ces prochaines années où il s'agira d'administrer une armée toujours plus lourde et complexe, d'entretenir ses fortifications, ses arsenaux, ses aérodromes, ses avions, ses chars et son parc automobile. Il y a longtemps que nous entretenons les éléments essentiels d'une petite armée de métier; déjà, telle de nos armes les plus modernes, l'aviation par exemple, dispose de cadres supérieurs professionnels. D'ailleurs, personne n'aurait l'idée de s'en étonner. R. H. WUST (La Suisse) (Lire la suite en page 4)

LE JUGEMENT

L'accusé est reconnu coupable de calomnie et d'atteinte à l'indépendance de la Confédération et condamné à 15 mois d'emprisonnement sans sursis. En prononçant ses divers arrêts, Nicole s'est rendu coupable de délits fixés à l'art. 266, chiffre 1 du code pénal fédéral. En affirmant, dit notamment le jugement, que le conseil fédéral vend le pays pour des profits et le trahit pour l'associer à la guerre antisoviétique, que préparent les impérialistes américains, qu'a commis des actes qui tendent à porter atteinte à l'indépendance de la confédération ou à mettre cette indépendance en danger. Cette accusation signifie, comme il l'a déclaré, que le conseil fédéral, tout en proclamant sa politique de neutralité, ferait en secret, une politique de préparation à la guerre comme allié d'un groupe de puissances contre un autre groupe et elles sont par conséquent de nature, dans l'état actuel de tension des relations internationales, à mettre en danger l'indépendance de la Suisse, à donner ainsi une image faussée de la politique étrangère de notre pays... Nicole s'ignorait pas la fausseté de ses accusations, sa ferme conviction qu'il savait faux et tirer de certains faits des conclusions qu'il ne comportent manifestement pas, qui n'ont rien à voir avec une critique admissible de la politique de neutralité du conseil fédéral ou avec la manifestation des opinions publiques. Quant au délit de calomnie, le jugement relève que Pierre Nicole accuse les membres du conseil fédéral de tenir une conduite contraire à l'honneur et à ainsi porté atteinte à la considération à leurs personnes. Il n'a pu apporter aucune preuve de la réalité de ses accusations, mais il en a confirmé l'inanité. L'accusé étant un délinquant primaire, il convient de le condamner à l'emprisonnement plutôt qu'à la réclusion. Pour ces motifs, la Cour pénale fédérale, vu l'article 266, chiffre 1, Primo, déclare Pierre Nicole coupable d'infraction à l'art. 266, chiffre 1, réprimant l'atteinte à l'indépendance de la confédération et de calomnie, délit fixé à l'article 174, chiffre 1, le condamne à 15 mois d'emprisonnement. Secundo, la peine sera subie dans l'établissement désigné par la législation du canton de Genève. Tertio, ordonne la publication du jugement aux frais du condamné dans la «Voix ouvrière» et le «Worwärts». Quarto, met les frais de la cause à la charge de l'accusé.

NOËL 1951

POUR NOUS COMME POUR TOUS...

Comment fêtez-vous Noël? Comme les enfants pour qui Noël, tout bruisant de cloches, de chants, de lumières, de gâteries, est la grande fête de l'année, celle qui réjouit et qui comble, qui ravit et dépense en vous amenant du sapin tout proche à cette table lointaine aux confins d'un désert, où, dans le bleu d'un ciel immense jaillit la traînée lumineuse de la grande Etoile d'or... Comme les chrétiens, qui voient en Noël la réalisation de la promesse, la réconciliation du Ciel avec la Terre, et qui chantent avec les Anges la Paix entre les hommes, l'Espérance et l'Amour... Comme ceux enfin, chez qui la foi n'est plus puissance rayonnante et douce et qui pourtant croient encore à Noël, au charme des souvenirs d'autre fois, à la chaude atmosphère familiale ou simplement au besoin de participer au climat de liesse, de confiance et de trêve qui pour un soir ou deux, prévaut dans les cœurs et dans les foyers? Puis Noël, ainsi que les Fêtes de l'Année, s'en vont bientôt au fil des jours, bougies éteintes et mâtiques tues. La vie reprend ses droits. Et ce sera pour la Noël prochaine... Et ce sera une fois encore, avec le message réentendu, ce regret teinté de remord, pour qui s'interroge sur le sens de la destinée humaine et qu'opresse le désarroi angoissé de notre époque. Un chef, quelles que soient ses convictions, de par les responsabilités qu'il assume et les problèmes que lui posent les circonstances, ressent peut-être plus fortement que d'autres, l'amer décalage que souligne Noël. En 1951, est-il encore possible d'espérer? Sommes-nous soumis, inéluctablement, à la guerre, à la haine, à la lutte des classes, à l'exploitation du plus faible par le plus fort, ou pouvons-nous croire encore à l'avènement d'une ère nouvelle de justice et de bonne volonté fraternelle? Les hommes d'actions se gardent des vaines illusions. Tout réalisable, même s'il ignore parfois, ne se donne pas moins d'un optimisme. Or l'optimisme sait que nous marchons, et il importe non seulement d'avancer, mais de ne pas avancer au ralenti, sous la pression des événements, vers un but qui nous est imposé: la réalisation d'un équilibre social nouveau. M. Olivier Reverdin, dans une de ses récentes promesses radiodiffusées, usait d'une comparaison qui ne manque pas d'imprévu. Admettant qu'un monde représente un siècle, en partant de la Rond-Point de Plainpalais pour remonter le cours des âges, l'autre rebord du trottoir correspondrait au début du christianisme, tandis que continuant notre marche, nous arriverions à Bagdad et nous voudrions aller jusqu'aux premières époques géologiques. Cette longue remontée dans le passé e bien de quoi frapper l'imagination. Ne s'en dégage-t-il pas en définitive, un enseignement et un réconfort? On est facilement tenté de conclure à la régression de l'humanité. Il n'en est rien. L'homme grandit en dignité et

en exigence, la brute est proche encore mais l'esprit est à l'oeuvre et nous devons croire à sa victoire. A chacun de nous d'y contribuer dans la mesure de nos forces et dans le bref délai qui nous est octroyé. Berdiaeff a eu juste et loin, en déclarant: «La modification de la situation sociale... le riche devenant pauvre, le pauvre devenant riche — ne rend pas à elle seule l'homme différent. Le renversement de l'ordre établi ne saurait impliquer une modification qualitative de la société. L'homme s'agrandit en se recomposant sans cesse. Mais en niant toute vérité éternelle au dessus du monde, en assimilant l'homme à la matière portante en elle-même sa finalité, l'individu n'est plus qu'un rouage dans la machine étatique et se voit entièrement et fatalement «soumis à la nécessité ou à la nature, au cosmos ou à la société». En politique, dans le monde des affaires comme dans la vie privée, il est une hiérarchie des fins et des moyens. On finira vain, mais à quel prix, par s'en apercevoir. Si l'Eglise, bien trop souvent à failli à sa mission, la fraude des régimes et des dits libéraux, est de se cantonner dans un égoïsme à courte vue et, tout à ses privilèges, de perdre de vue l'élément héroïque et moral de la liberté. Cette liberté, celle d'un Vinet, d'un Spéctan, d'un Naville, d'un Frommel ce n'est peut-être pas la fraternité à l'aide de la haine, la paix à l'aide d'une sanglante discorde. Les mauvais moyens empoisonnent. L'ensemble de la révolution ne rassemble jamais à son printemps. Mais cette liberté, où la chercher et c'est ici que Berdiaeff nous ramène au message de Noël, car, dit-il, le christianisme, en introduisant l'homme dans le Royaume de l'Esprit (par opposition au Royaume de César), car la liberté est le fruit de l'Esprit. Et les vieilles enluminures de la Nativité, racontent leurs couleurs aux rayons de l'analyse moderne. Comme autrefois, la Science, le Pouvoir et l'Argent, ces trois puissances des Temps modernes aussi bien que le peuple des bergers, devant retrouver le chemin de Bethléem et fonder leurs voix dans un même hymne de bonne volonté entre les hommes. Un beau rêve de Noël? Non, l'exigence même de la raison et de l'intelligence, à moins que nos sages, nos forts et nos humbles, ne préfèrent continuer à voir leurs violences et leurs haines, dans cette course à l'Étoile. De retour de Morida Barocks où une de nos confrères vient d'assister aux divers stades de l'entraînement implacable au cours duquel des centaines de milliers de jeunes gens se voient passer au crible d'épreuves sans merci, la journaliste écrit: «Je m'approche, au sens, de ce jeune lieutenant aux yeux roses, qui étouffe une grimace de douleur chaque fois qu'il porte sa culotte à la bouche. Ses membres sont tellement courbaturés que le moindre mouvement lui est une torture. Je n'ai pas pu retenir une question: «Pourquoi êtes-vous

Le problème des réfugiés en Suisse

Comme les années précédentes, le groupement romand des institutions d'assistance publique et privée a organisé cet automne un cours sur des problèmes concernant l'assistance. Le sujet était d'importance: l'aide aux réfugiés en Suisse. Premier adjoint à la Division de police du Département fédéral de justice et police, le Dr. Schurek ouvrit les débats par une magistrale leçon sur le statut légal des réfugiés en Suisse. Après avoir précisé la notion d'asile, le conférencier s'attacha à montrer que l'assistance des réfugiés paraît compliquée par le fait même qu'elle repose sur notre système fédéraliste. Si, chez nous, tout n'est pas parfait, la comparaison se soutient avantageusement avec les autres pays, et il y en a peu où l'aide est aussi développée que chez nous. Il appartenait à Mlle Milly Furber, directrice de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés de nous donner une image vivante et pratique de cette institution qui entretient d'excellents rapports soit avec les groupements officiels, soit avec les oeuvres privées d'entraide. Les exemples pris sur le terrain nous ont montré l'application des principes généraux et des dispositions fédérales, en matière de police des étrangers, dans la vie de tous les jours et nous avons pu mesurer la magnifique effort de l'initiative privée. On classe quelques milliers de réfugiés qui vivent encore en Suisse en deux grands groupes: ceux qui ne sont pas dans l'obligation de quitter notre pays et ceux qui doivent préparer leur immigration. Trois grands institutions confessionnelles et trois institutions neutres s'occupent des réfugiés. Tâches et compétences sont bien réparties, de manière à éviter les doubles emplois, des sections existent dans les différentes régions du pays, des contacts établis et l'existence d'un office de renseignements rend de précieux services aux futurs immigrants. Après le repas en commun, Mlle Elisabeth Bertschi, directrice de la Section suisse du Service social international, s'attacha à quelques aspects essentiels des «problèmes d'émigration». Cette institution a été créée dans le dessein d'établir, soit entre les divers pays, soit entre des personnes souvent séparées par des Océans,

une sorte de «ports». Son exposé comprit trois parties: d'abord un aperçu historique du mouvement et de son développement, puis l'examen des cas, modalités et tâches de l'immigration et des conditions posées pour les pays immigrants, enfin la présentation d'un certain nombre de cas individuels qui prouvent de façon vivante l'efficacité du travail qu'a vu un dévouement admirable la Section suisse du Service social international poursuit sous la direction intelligente de Mlle Bertschi. Le dernier conférencier, M. Rodolfo Olgiati, membre du Comité international de la Croix Rouge, fit rapidement l'historique du mouvement des réfugiés en Suisse depuis le premier afflux en 1933 (arrivés de réfugiés politiques allemands) en passant par l'afflux d'Israélites en 1938 et celui des réfugiés civils en 1942. Alors, des camps d'accueil et des camps civils furent créés; avec le temps, les premiers, qui étaient destinés aux militaires, furent ouverts aux civils. Dès la fin de 1945, les réfugiés aptes au travail furent autorisés à suppléer au manque de main-d'oeuvre dans la métallurgie et le service ménager. A ce moment, on nota une certaine détente chez les réfugiés bien que les perspectives d'émigration restaient faibles. M. Olgiati mit l'accent sur l'Office central des Réfugiés, qui date de 1938, sur l'oeuvre accomplie par l'O.I.R. — dont l'existence se termine à la fin de l'année, — sur le sens et la portée de la Convention internationale conclue cette année, sur les tâches du haut commissariat qui va succéder à l'O.I.R. En terminant, M. Olgiati rappela que le problème des réfugiés se pose avec acuité non seulement en Europe (8 millions de Volksdeutsche notamment), mais dans le monde entier, surtout au Proche Orient, aux Indes, en Birmanie, en Malaisie, en Indochine et en Corée. De ces divers messages, se dégage la conviction que les autorités fédérales comme les organisations internationales ont le respect de la personnalité humaine et que le sort des réfugiés répond bien à la notion que notre pays possède de ses obligations sur le plan humanitaire. (J. de G.)

Le problème des réfugiés en Suisse

Comme les années précédentes, le groupement romand des institutions d'assistance publique et privée a organisé cet automne un cours sur des problèmes concernant l'assistance. Le sujet était d'importance: l'aide aux réfugiés en Suisse. Premier adjoint à la Division de police du Département fédéral de justice et police, le Dr. Schurek ouvrit les débats par une magistrale leçon sur le statut légal des réfugiés en Suisse. Après avoir précisé la notion d'asile, le conférencier s'attacha à montrer que l'assistance des réfugiés paraît compliquée par le fait même qu'elle repose sur notre système fédéraliste. Si, chez nous, tout n'est pas parfait, la comparaison se soutient avantageusement avec les autres pays, et il y en a peu où l'aide est aussi développée que chez nous. Il appartenait à Mlle Milly Furber, directrice de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés de nous donner une image vivante et pratique de cette institution qui entretient d'excellents rapports soit avec les groupements officiels, soit avec les oeuvres privées d'entraide. Les exemples pris sur le terrain nous ont montré l'application des principes généraux et des dispositions fédérales, en matière de police des étrangers, dans la vie de tous les jours et nous avons pu mesurer la magnifique effort de l'initiative privée. On classe quelques milliers de réfugiés qui vivent encore en Suisse en deux grands groupes: ceux qui ne sont pas dans l'obligation de quitter notre pays et ceux qui doivent préparer leur immigration. Trois grands institutions confessionnelles et trois institutions neutres s'occupent des réfugiés. Tâches et compétences sont bien réparties, de manière à éviter les doubles emplois, des sections existent dans les différentes régions du pays, des contacts établis et l'existence d'un office de renseignements rend de précieux services aux futurs immigrants. Après le repas en commun, Mlle Elisabeth Bertschi, directrice de la Section suisse du Service social international, s'attacha à quelques aspects essentiels des «problèmes d'émigration». Cette institution a été créée dans le dessein d'établir, soit entre les divers pays, soit entre des personnes souvent séparées par des Océans,

Comme ils nous voient

Le «Messaggero», journal parissant à Rome et qui a le plus fort tirage, a accordé l'hospitalité de ses colonnes à un article dû à la plume de M. Camillo Galeffi et intitulé: «L'exemple des neutres». Après avoir mis en évidence l'armement de la Suisse et les mobiles qui l'ont incitée à parfaire sa puissance militaire, l'auteur de l'éditorial ajoute que «La Suisse pays neutre par antonomase — est le seul pays d'Europe qui puisse nourrir un petit espoir d'échapper aux affres d'une éventuelle troisième guerre mondiale, et cela en dépit de sa situation militaire dangereuse entre toutes. En effet, la Suisse est placée au carrefour des voies d'invasion entre l'Orient et l'Occident, dont le tracé se situe sur l'axe Constance — Genève — Lyon. Après avoir parlé des réarmements en Suisse pour le réarmement,

LE «MESSAGGERO» ET LA SUISSE

Le «Messaggero», journal parissant à Rome et qui a le plus fort tirage, a accordé l'hospitalité de ses colonnes à un article dû à la plume de M. Camillo Galeffi et intitulé: «L'exemple des neutres». Après avoir mis en évidence l'armement de la Suisse et les mobiles qui l'ont incitée à parfaire sa puissance militaire, l'auteur de l'éditorial ajoute que «La Suisse pays neutre par antonomase — est le seul pays d'Europe qui puisse nourrir un petit espoir d'échapper aux affres d'une éventuelle troisième guerre mondiale, et cela en dépit de sa situation militaire dangereuse entre toutes. En effet, la Suisse est placée au carrefour des voies d'invasion entre l'Orient et l'Occident, dont le tracé se situe sur l'axe Constance — Genève — Lyon. Après avoir parlé des réarmements en Suisse pour le réarmement,

Plaidoirie de la défense

Me Fugner rappelle tout d'abord que l'inculpé est un homme honnête, convaincu et sincère. Il a été fortement influencé par la doctrine marxiste et en particulier par la lutte des classes. Selon la pure doctrine marxiste, il faut interpréter les faits avec rigueur. Il est admissible que l'inculpé, qui est parfaitement désintéressé, analyse d'un oeil très soupçonneux — calviniste — pourrai-on dire — tous les faits se rapportant à des questions d'argent. Etudiant la politique de neutralité de la Suisse, la défense distingue entre la neutralité militaire et la notion plus étendue de «politique de neutralité» qui doit être également observée en temps de paix et se manifeste par une attitude d'équivalence entre les différents blocs antagonistes. Nicole a écrit que l'adhésion de la Suisse à l'OECE constituait une violation de la neutralité; c'est une opinion qui peut se discuter dans un pays indépendant comme le nôtre, car on peut soutenir qu'actuellement l'OECE est engagée dans la guerre froide. On reproche d'autre part à l'inculpé de s'être

Requisitoire du Procureur

Le procureur s'en prend au système de défense de l'accusé. Me Fugner rappelle tout d'abord que l'inculpé est un homme honnête, convaincu et sincère. Il a été fortement influencé par la doctrine marxiste et en particulier par la lutte des classes. Selon la pure doctrine marxiste, il faut interpréter les faits avec rigueur. Il est admissible que l'inculpé, qui est parfaitement désintéressé, analyse d'un oeil très soupçonneux — calviniste — pourrai-on dire — tous les faits se rapportant à des questions d'argent. Etudiant la politique de neutralité de la Suisse, la défense distingue entre la neutralité militaire et la notion plus étendue de «politique de neutralité» qui doit être également observée en temps de paix et se manifeste par une attitude d'équivalence entre les différents blocs antagonistes. Nicole a écrit que l'adhésion de la Suisse à l'OECE constituait une violation de la neutralité; c'est une opinion qui peut se discuter dans un pays indépendant comme le nôtre, car on peut soutenir qu'actuellement l'OECE est engagée dans la guerre froide. On reproche d'autre part à l'inculpé de s'être

Le 6 Janvier GALETTES & COURONNES DES ROIS

En vente chez GROPPI et à L'AMERICAIN R.C. 76888

AU PALAIS FEDERAL

L'ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE La nouvelle loi fédérale, du 22 juin 1951, sur l'assurance-chômage entre en vigueur le 1er janvier 1952...

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

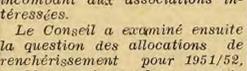
(Sérv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

jusqu'à un peu avant la clôture, la somme de 386.334 Francs. 31.212 abonnés de Suisse ont ainsi versé leur obole au profit des victimes des inondations dans le nord de l'Italie.

Dans nos Cantons



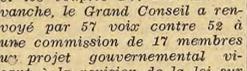
ARGOVIE AU GRAND CONSEIL Le Grand Conseil a entendu une interpellation radicale au sujet des prix du bois de fil et de fer.



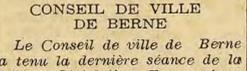
LUCERNE CONSEIL DE VILLE DE LUCERNE Le conseil de ville de Lucerne a accordé un crédit de 60.000 Fr. pour participer au capital de garantie de l'exposition internationale de photographie de 1952.



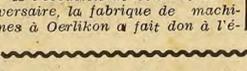
FRIBOURG LES FOIRES DANS LE CANTON DE FRIBOURG Le gouvernement de Fribourg a rapporté toutes les mesures prises à l'occasion de l'appariement de la fièvre aphteuse dans les cantons voisins.



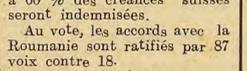
BALE GRAND CONSEIL BALOIS Le Grand Conseil balois a voté un crédit de Fr. 500.000 pour le versement d'une allocation d'hiver aux bénéficiaires de la rente cantonale d'assistance à la vieillesse.



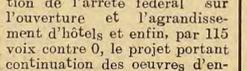
BERNE CONSEIL DE VILLE DE BERNE Le Conseil de ville de Berne a tenu la dernière séance de la période législative. Il a voté un crédit de 386.000 Fr. pour des travaux de transformations à l'hôtel du Gurten.



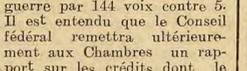
VALAIS UN NOUVEAU CONSEILLER NATIONAL VALAISAN Le conseil d'Etat du Valais a proclamé élu au Conseil national M. Léon Stoffel, greffier de langue allemande au tribunal cantonal.



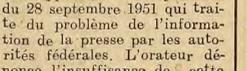
SOLEURE UNE NOUVELLE EGLISE CATHOLIQUE A SOLEURE La paroisse catholique-romaine des quartiers ouest de la ville de Soleure construit une église dont les travaux sont évalués à 70.000 Fr.



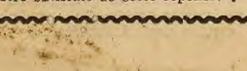
TESSIN GRAND CONSEIL TESSINOIS Le Grand Conseil tessinois a approuvé le budget de 1952, qui prévoit 65.447.038 francs avec recettes de 66.509.108 francs.



THURGOVIE DECES D'UNE PIANISTE Au château de Berg est décédée la célèbre pianiste et pédagogue Anna Hirzel-Langenhan, qui a dirigé une école de piano d'abord à Munich, puis à Lugano et enfin à Berg.



SAINT-GALL CONSEIL COMMUNAL DE ST-GALL Le Conseil communal de St-Gall a approuvé le budget de 1952, qui se soude par un déficit de 240.900 francs.



SCHAFFHOUSE Le Grand conseil schaffhouseis a approuvé à l'unanimité le budget de 1952, qui prévoit un déficit de 265.000 francs.

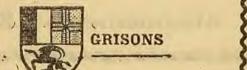
cole polytechnique fédérale d'un montant de 200.000 Fr. en faveur du fonds du jubilé de cet école créé en 1930...

UN CONCERT DE VRAIS STRADIVARIUS Le quatuor Vegg a donné un concert où des œuvres de Beethoven, Schubert et de Dvorjak ont été exécutées sur des instruments de la main d'Antonin Stradivarius.

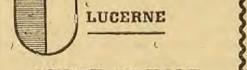
L'ALLOTTEMENT DE LA GARANTIE A LA CONSTITUTION LUCERNOISE Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale de donner la garantie à un article revisé de la constitution du canton de Lucerne.

INTERDICTION DES CHEWINGS GUMS « FREEDOM'S WAR » L'Union chrétienne de jeunes gens ayant récemment protesté contre la mise en vente, dans des magasins de tabac de la ville.

de gomme à mâcher « Freedom's War », de provenance américaine et contenant des vignettes représentant des scènes sanglantes, vraies ou imaginaires, de la guerre de Corée...



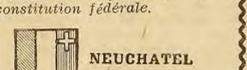
GRISONS LES DEGATS A ROVEREDO Selon les dernières estimations, les intempéries du mois d'août dernier ont causé pour 108.000 francs de dégâts à Roveredo et dans les villages tout proches de Leggia, San Vittore, Grono et Verdabbio.



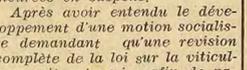
LUCERNE CONSEIL DE VILLE DE LUCERNE Le conseil de ville de Lucerne a accordé un crédit de 60.000 Fr. pour participer au capital de garantie de l'exposition internationale de photographie de 1952.

LA GARANTIE A LA CONSTITUTION LUCERNOISE Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale de donner la garantie à un article revisé de la constitution du canton de Lucerne.

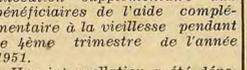
GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS Une session extraordinaire du Grand Conseil neuchâtelois s'est ouverte sous la présidence de M. Gaston Cloth.



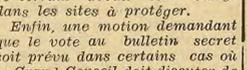
NEUCHÂTEL GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS Une session extraordinaire du Grand Conseil neuchâtelois s'est ouverte sous la présidence de M. Gaston Cloth.



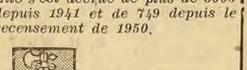
VALAIS UN NOUVEAU CONSEILLER NATIONAL VALAISAN Le conseil d'Etat du Valais a proclamé élu au Conseil national M. Léon Stoffel, greffier de langue allemande au tribunal cantonal.



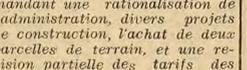
SOLEURE UNE NOUVELLE EGLISE CATHOLIQUE A SOLEURE La paroisse catholique-romaine des quartiers ouest de la ville de Soleure construit une église dont les travaux sont évalués à 70.000 Fr.



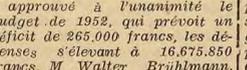
TESSIN GRAND CONSEIL TESSINOIS Le Grand Conseil tessinois a approuvé le budget de 1952, qui prévoit 65.447.038 francs avec recettes de 66.509.108 francs.



THURGOVIE DECES D'UNE PIANISTE Au château de Berg est décédée la célèbre pianiste et pédagogue Anna Hirzel-Langenhan, qui a dirigé une école de piano d'abord à Munich, puis à Lugano et enfin à Berg.

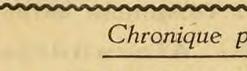


SAINT-GALL CONSEIL COMMUNAL DE ST-GALL Le Conseil communal de St-Gall a approuvé le budget de 1952, qui se soude par un déficit de 240.900 francs.

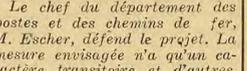


SCHAFFHOUSE Le Grand conseil schaffhouseis a approuvé à l'unanimité le budget de 1952, qui prévoit un déficit de 265.000 francs.

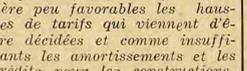
SCHWYZ LA FIEVRE APHTEUSE EN REGRESSION DANS LE CANTON DE SCHWYZ La fièvre aphteuse étant en voie de régression depuis 15 jours dans le canton de Schwyz, les autorités ont décidé d'apporter un rapport et des propositions à ce sujet.



URI GRAND CONSEIL URANAIS En ouvrant la séance du Grand Conseil d'Uri, le président, a félicité M. Gustave Muheim, pour son élection au Tribunal fédéral.

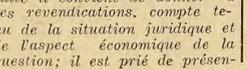


GRISONS LES DEGATS A ROVEREDO Selon les dernières estimations, les intempéries du mois d'août dernier ont causé pour 108.000 francs de dégâts à Roveredo et dans les villages tout proches de Leggia, San Vittore, Grono et Verdabbio.

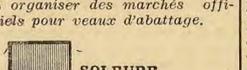


LUCERNE CONSEIL DE VILLE DE LUCERNE Le conseil de ville de Lucerne a accordé un crédit de 60.000 Fr. pour participer au capital de garantie de l'exposition internationale de photographie de 1952.

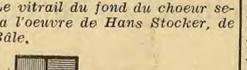
LA GARANTIE A LA CONSTITUTION LUCERNOISE Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale de donner la garantie à un article revisé de la constitution du canton de Lucerne.



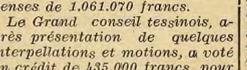
NEUCHÂTEL GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS Une session extraordinaire du Grand Conseil neuchâtelois s'est ouverte sous la présidence de M. Gaston Cloth.



VALAIS UN NOUVEAU CONSEILLER NATIONAL VALAISAN Le conseil d'Etat du Valais a proclamé élu au Conseil national M. Léon Stoffel, greffier de langue allemande au tribunal cantonal.



SOLEURE UNE NOUVELLE EGLISE CATHOLIQUE A SOLEURE La paroisse catholique-romaine des quartiers ouest de la ville de Soleure construit une église dont les travaux sont évalués à 70.000 Fr.



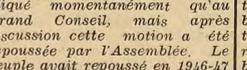
TESSIN GRAND CONSEIL TESSINOIS Le Grand Conseil tessinois a approuvé le budget de 1952, qui prévoit 65.447.038 francs avec recettes de 66.509.108 francs.



THURGOVIE DECES D'UNE PIANISTE Au château de Berg est décédée la célèbre pianiste et pédagogue Anna Hirzel-Langenhan, qui a dirigé une école de piano d'abord à Munich, puis à Lugano et enfin à Berg.



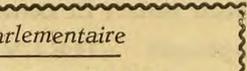
SAINT-GALL CONSEIL COMMUNAL DE ST-GALL Le Conseil communal de St-Gall a approuvé le budget de 1952, qui se soude par un déficit de 240.900 francs.



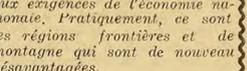
SCHAFFHOUSE Le Grand conseil schaffhouseis a approuvé à l'unanimité le budget de 1952, qui prévoit un déficit de 265.000 francs.



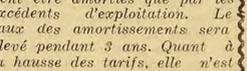
URI GRAND CONSEIL URANAIS En ouvrant la séance du Grand Conseil d'Uri, le président, a félicité M. Gustave Muheim, pour son élection au Tribunal fédéral.



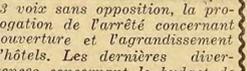
GRISONS LES DEGATS A ROVEREDO Selon les dernières estimations, les intempéries du mois d'août dernier ont causé pour 108.000 francs de dégâts à Roveredo et dans les villages tout proches de Leggia, San Vittore, Grono et Verdabbio.



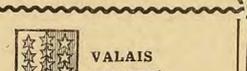
LUCERNE CONSEIL DE VILLE DE LUCERNE Le conseil de ville de Lucerne a accordé un crédit de 60.000 Fr. pour participer au capital de garantie de l'exposition internationale de photographie de 1952.



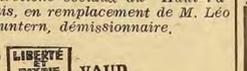
FRIBOURG LES FOIRES DANS LE CANTON DE FRIBOURG Le gouvernement de Fribourg a rapporté toutes les mesures prises à l'occasion de l'appariement de la fièvre aphteuse dans les cantons voisins.



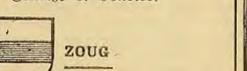
BALE GRAND CONSEIL BALOIS Le Grand Conseil balois a voté un crédit de Fr. 500.000 pour le versement d'une allocation d'hiver aux bénéficiaires de la rente cantonale d'assistance à la vieillesse.



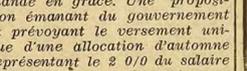
BERNE CONSEIL DE VILLE DE BERNE Le Conseil de ville de Berne a tenu la dernière séance de la période législative. Il a voté un crédit de 386.000 Fr. pour des travaux de transformations à l'hôtel du Gurten.



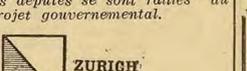
VALAIS UN NOUVEAU CONSEILLER NATIONAL VALAISAN Le conseil d'Etat du Valais a proclamé élu au Conseil national M. Léon Stoffel, greffier de langue allemande au tribunal cantonal.



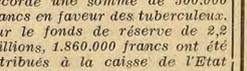
SOLEURE UNE NOUVELLE EGLISE CATHOLIQUE A SOLEURE La paroisse catholique-romaine des quartiers ouest de la ville de Soleure construit une église dont les travaux sont évalués à 70.000 Fr.



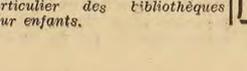
TESSIN GRAND CONSEIL TESSINOIS Le Grand Conseil tessinois a approuvé le budget de 1952, qui prévoit 65.447.038 francs avec recettes de 66.509.108 francs.



THURGOVIE DECES D'UNE PIANISTE Au château de Berg est décédée la célèbre pianiste et pédagogue Anna Hirzel-Langenhan, qui a dirigé une école de piano d'abord à Munich, puis à Lugano et enfin à Berg.



SAINT-GALL CONSEIL COMMUNAL DE ST-GALL Le Conseil communal de St-Gall a approuvé le budget de 1952, qui se soude par un déficit de 240.900 francs.



SCHAFFHOUSE Le Grand conseil schaffhouseis a approuvé à l'unanimité le budget de 1952, qui prévoit un déficit de 265.000 francs.

SHEPHERD'S HOTEL LE CAIRE Universellement connu pour ses traditions de qualité R.C.C. 182

MIEL PUR ABADIEH REINHART El Hawaber Dakalieh S'adresser à: REINHART & Co. 6, rue Adib ALEXANDRIE

SOCIETE COMMERCIALE BELGO-EGYPTIENNE S.A.E. ANCIENNE MAISON J. GHYSELEN ALEXANDRIE, 5, Rue Chérif Pacha B.P. 654 - Reg. Comm. Alex. 36 Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha - B.P. 127 - Tél. 59626 Reg. Comm. 930

SPIRO SPATHIS MANUFACTURER HIGH CLASS MINERAL WATERS 8, Sharia Khalif El Khir (Emad el Dine) CAIRO. Téléphone 51033 R. C. Caire 4923

JACOT - DESCOMBES & Co. BIAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs. ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli - Tél.: 27.227-27228 LE CAIRE: 21, Avenue Fouad Ier. - Téléphone 53.959

BROWN BOVERI Machines et Appareils électriques - Turbines à vapeur - Chaudières Velox - Centrales - Transformateurs - Moteurs - Soudure à l'arc - Traction électrique.

SCHLIEREN Ascenseurs - Monte-charge.

LANDIS & GYR Compteurs électriques

L. de ROLL Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

BUHLER FRERES Machines de meunerie

HARTMANN & BRAUN Instruments de mesure

MICAFIL Matériel isolant

SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.

PROJETS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, HERMIQUES ET FRIGORIFIQUES - ELABORATION DE DEVIS - EXPERTISES - INSPECTION - SURVEILLANCE.

HERRLING & Co. FORMERLY J. ROLO & Co. 12, & 16 Rue Sidi Metwalli. - Reg. Com. Alex. 31485 ALEXANDRIE

NEGOCIANTS ET EXPORTATEURS DE COTON EGYPTIEN IMPORTATIONS & REPRESENTATIONS

Département Assurances: HELVETIA LTD.: Assurances Maritimes ST. GALL DOMINION INSURANCE Co. LTD.: LONDON Assurances Incendie

Chronique parlementaire

CONSEIL NATIONAL

Le Conseil national s'occupe de l'octroi d'un crédit global de 15 millions de francs pour bloquer l'excédent de la production de 1951 et empêcher un effondrement des prix sur le marché des vins.

M. Aebersold, soc. Berne, insiste en faveur de l'acceptation de sa proposition de renvoyer au Conseil fédéral la demande de crédit supplémentaire de 9 millions de francs.

Au vote, la proposition de renvoi de M. Aebersold est repoussée par 101 voix contre 50 et le crédit supplémentaire de 9 millions de francs est voté par 97 voix contre 31.

La broderie MM. Albrecht (cons. Grisons) et Graber (cons. Vaud) rapportent en faveur du financement de la société coopérative fiduciaire de la broderie, à laquelle sera versée de 1952 à 1956 une subvention annuelle à titre de contribution à ses frais de gestion et à la dépense occasionnée par l'exécution de ses tâches statutaires.

Après discussions, l'ensemble du projet est voté sans plus de façons par 113 voix contre 1.

Accords avec la Roumanie MM. Schüller (rad. Glaris) et Maspoli (cons. Tessin) rapportent sur les accords conclus avec la République populaire roumaine au sujet de l'échange de marchandises et du règlement des paiements, ainsi que de l'indemnisation des intérêts suisses dans ce pays de l'est de l'Europe.

M. Schmid (dém. Zurich) voudrait que notre pays vienne en aide aux Suisses rapatriés de Roumanie après avoir subi bien des misères. M. Rubattel, conseiller fédéral, donne les apaisements à M. Schmid et relève que l'accord conclu avec la Roumanie pour l'indemnisation des intérêts suisses dans ce pays est le

Accord de Washington

M. Pettibier, chef du Département politique, fait la déclaration suivante: « Les Alliés paraissent d'accord d'envisager une liquidation de la partie de l'accord de Washington relative aux avoirs allemands en Suisse, moyennant le paiement d'une indemnité globale à verser par l'Allemagne. La question a été étudiée il y a quelques jours à Berne par les représentants du gouvernement de la République fédérale allemande et du Conseil fédéral. Cette étude a abouti à l'établissement d'un plan de règlement. Ce plan a été exposé hier après-midi aux deux commissions des affaires étrangères. Les détails du plan ne peuvent pas être publiés pour le moment. Si un arrangement peut être réalisé avec les gouvernements alliés et avec le gouvernement de la République fédérale allemande et si un accord définitif intervient, les Chambres et l'opinion publique seront renseignées immédiatement ».

Ecoles de ski et guides de montagne

MM. Condrau (cons. Grison) et Cottier (cons. Genève) rapportent sur la demande de crédit extraordinaire de 670.000 francs pour permettre de réduire les tarifs des écoles de ski pendant l'hiver 1951/52 et des guides de montagne durant l'été 1952.

M. Oprecht (rad. Soleure) propose que la mesure proposée soit prise en vertu de l'article 31 bis, 2ème alinéa de la Constitution. La proposition Oprecht est repoussée par 90 voix contre 56 et le crédit de 670.000 francs est voté par 118 voix contre 9.

En votation finale

sont successivement adoptés: le budget de la Confédération par 132 voix contre 7; la prorogation de l'arrêté fédéral sur l'ouverture et l'agrandissement d'hôtels par 139 voix contre 0; le financement de la Société coopérative fiduciaire de la broderie par 160 voix contre 0, et la modification de la loi sur la police des forêts par 163 voix contre 0.

L'ordre du jour est épuisé.

LA CHAUX-DE-FONDS A DEPASSE 34.000 HABITANTS

La population de la Chaux-de-Fonds a, pour la première fois, depuis 1932, dépassé 34.000 habitants, atteignant 34.107 âmes. Elle s'est accrue de plus de 3000 depuis 1941 et de 749 depuis le recensement de 1950.

SAINT-GALL CONSEIL COMMUNAL DE ST-GALL

Le Conseil communal de St-Gall a approuvé le budget de 1952, qui se soude par un déficit de 240.900 francs. Il a en outre adopté cinq postulats demandant une rationalisation de l'administration, divers projets de construction, l'achat de deux parcelles de terrain, et une révision partielle des tarifs des entreprises de transports de la ville.

GRAND CONSEIL D'OBWALD

Au Grand Conseil d'Obwald, les conservateurs ont voulu tenir compte d'un postulat antérieurement présenté par les radicaux demandant l'introduction de l'élection du Grand Conseil et des autorités communales selon le système de la représentation proportionnelle. La motion conservatrice demandant que le régime proportionnel ne soit appliqué momentanément qu'au Grand Conseil, mais après discussion cette motion a été repoussée par l'Assemblée. Le peuple avait repoussé en 1946-47 un projet tendant à introduire la proportionnelle.

GRAND CONSEIL D'OBWALD

Le Grand conseil schaffhouseis a approuvé à l'unanimité le budget de 1952, qui prévoit un déficit de 265.000 francs, les dépenses s'élevant à 16.675.850 francs. M. Walter Brühlmann, radical a été élu président du conseil d'Etat pour l'année 1952. M. Jacob Werner, paysan, de Merishausen a été élu président du Grand conseil.

GRAND CONSEIL D'OBWALD

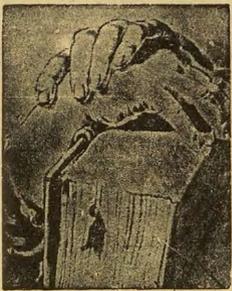
Le Grand conseil schaffhouseis a approuvé à l'unanimité le budget de 1952, qui prévoit un déficit de 265.000 francs, les dépenses s'élevant à 16.675.850 francs. M. Walter Brühlmann, radical a été élu président du conseil d'Etat pour l'année 1952. M. Jacob Werner, paysan, de Merishausen a été élu président du Grand conseil.

GRAND CONSEIL D'OBWALD

Le Grand conseil schaffhouseis a approuvé à l'unanimité le budget de 1952, qui prévoit un déficit de 265.000 francs, les dépenses s'élevant à 16.675.850 francs. M. Walter Brühlmann, radical a été élu président du conseil d'Etat pour l'année 1952. M. Jacob Werner, paysan, de Merishausen a été élu président du Grand conseil.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 6 JANVIER 1952

9 h. 30 Catéchisme
10 h. 15 Culte en langue française. Introduction du nouveau psautier.

10 h. 15 Ecole du Dimanche.

RECEPTION

Le pasteur reçoit tous les jours au bureau de l'Eglise, entre 10 h. a.m. et midi (mercredi et samedi exceptés). Il reçoit aussi au Presbytère sur rendez vous. Tél. au bureau 24249.

DOMICILE DU PASTEUR

Presbytère de Camp de César, 29, rue Bolbitine, Tél. 70650.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

39 Avenue Fouad 1er.

DIMANCHE 6 JANVIER

10 h. Ecole du Dimanche

11 h. Culte (M. Bourquin, souffrant): « L'ESPERANCE »

DONATIONS

En mémoire du regretté M. H. SCHELLENBERG

En faveur de la Société Suisse de Secours du Caïre P.T. Société Egyptienne de Ciment Portland 2000 M. A. Gmür 300

En mémoire du regretté Dr. A. ESCHER

En faveur de l'Ecole Primaire Suisse: M. et Mme Linus Gasche 500 M. et Mme Max Simmen de Zurich 200

* En faveur de l'Ecole Suisse d'Alexandrie: M. et Mme P. Schuler 200 M. et Mme J. Bourgeois 200 M. et Mme E. Muller 200

En faveur du Fonds Jacot de l'Ecole Suisse d'Alexandrie: P.T. M. et Mme M. Fiechter 100

En faveur de l'Helvetia M. et Mme R. Landerer 200 M. et Mme S. Wichser 100 M. et Mme Rob. Cramer 100

En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie: P.T. M. et Mme R. Klaesi 200 Dr. R. Preiswerk 200

L'Helvetia nous communique la donation de L.E. 19 en sa faveur et en mémoire du regretté M. R. Hassler, parue dans notre Journal du 5 décembre est de Mme Vve R. Hassler et non de Mme I. de Fadgyas, sa fille.

THEATRE MOHAMED ALY

LUNDI 7 JANVIER à 6 h. p.m. SOCIÉTÉ DES CONCERTS D'EGYPTE

en collaboration avec LA REFORME ILLUSTREE présente Mme BRIGITTE DE BEAUFOND Violoniste M. CHARLIE LILAMAND Pianiste

PETITE ANNONCE

No. 110 - A VENDRE MEUBLES Krieger (Paris), Renaissance, vieux chêne, pour salle à manger ou pour hall, en tout ou en partie: table, six chaises cuir Cordoue, grand bahut et dressoir. S'adresser à M. Ch. Kohler, Bid. Sultan Hussein, 59. (51, 52, 1)

LA JOIE DE S'HABILLER

se résume en une coupe provenant de chez Melkis Maître Drapier

Rue Tewfick No. 13 Tél. 20438 Alex. R.C.A. 36449

AU CAIRE

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Mardis 8 et 22 Janvier 1952 dès 3 h. 30 p.m.

Réunions bi-mensuelles dans les locaux du Y.W.C.A., Sharia Emad El Dine II.

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE



CHALLENGE Dr. MARTZ

Samedi, le 22 Décembre eut lieu au Vieux-Caire le traditionnel Challenge Dr. Martz. Ce concours se dispute annuellement depuis une quinzaine d'années et ce n'est que depuis quelques années que se partagent à tour de rôle les Alexandrins et les Cairotes l'honneur d'organiser la lutte par équipes pour les belles assiettes en argent que le généreux donateur met en jeu à cette occasion.

Les quatre équipes de Jass, supposées être de force égale, sont chacune de quatre tireurs et tous les tireurs de l'équipe gagnante sont récompensés avec l'assiette gravée.

Ruth et Baer ouvrent le feu en même temps comme premiers tireurs de la journée sur cible 1 et 2. Après quelques coups d'essai, les séries commencent. Baer fait 85 sur cible 1 et Ruth 89 sur cible 2. Les deux continuent la deuxième série. Baer réussit un 90 et Ruth répète un 89. Total pour Baer 175 et 178 pour Ruth. Félicitations des autres tireurs pour leurs beaux exploits. Hélas ils sont dans la même équipe et on entend déjà murmurer que la partie était gagnée d'avance (arrangée) parce que dans leur équipe se trouvent aussi Reinfrank, qui a fait des progrès depuis qu'il tire de nouveau avec ses fusils et Rossinelli, nouvel espoir de la section avec son calme froid (il travaille dans l'Industrie du Froid).

Pendant longtemps rien de dangereux n'est signalé de l'Ouest jusqu'au moment où Gmuer enregistre 83 et ensuite 92. Heureusement pour les autres, Halter, qui avait les meilleures intentions avec son nouveau verre de lunette, est resté avec 63 et 67 loin derrière ses possibilités; mais... Winkler de la même équipe se surpasse avec un 91, ce qui redresse la situation de Cœur et porte le résultat de leur équipe à 634. Bravo!

Reinfrank n'ayant réussi qu'à 63 points dans sa deuxième série rejette la responsabilité sur le co-équipier Rossinelli, qui est malheureusement le dernier de tous les tireurs à terminer son programme. Tout le monde, et probablement lui aussi, a fait le compte qu'il lui faut 71 points pour mener Carreau à la victoire. Il commence la série tant bien que mal, mais brusquement la glace s'est fondue, il n'a pas encore les nerfs (un vieux batailleur. Après un 9 le barbare fait un signe étrange avec la palette noire un... 0; il termine la série avec 55 points, total pour Carreau 619. Rossinelli a fait l'expérience de bien d'autres jeunes avant lui, que la responsabilité pèse lourdement, et que mieux vaut laisser la prochaine fois la place à un vieux guerrier! meilleure chance à la prochaine fois!

Trefle, avec le vétéran Schott en tête, a passé inaperçu et a avec ses 629 points, même dépassé Carreau, le prétendu favori.

Du côté de Pique il n'y avait rien à craindre, Haeusermann commence par une série de 90 mais perd le filon et termine sa deuxième série avec 78, total 168. Moser et Zerr ne sont pas dans leurs assiettes, ils atteignent 152 et 142 respectivement; Rytz qui manque d'entraînement termine avec 122 total de Pique 587, seule équipe qui soit restée vraiment en panne.

Résultats complets:

Table with 4 columns: Name, Points, and other details for Cœur, Carreau, Trefle, and Pique.

L'on remarquera certainement que les équipes sont composées de 4 tireurs seulement au lieu des 5 tireurs d'autrefois. Le nombre des sociétaires de notre section ayant diminué, le petit groupe de nos fidèles est éprouvé dans la même proportion. Le Comité invite tous les tireurs à faire un peu de propagande parmi leurs amis suisses en faveur de notre beau sport national.

J.B.

NOEL AU CERCLE SUISSE DU CAIRE

Peut-on dire d'une fête de Noël qu'elle est réussie? Peut-on dire qu'elle était bien? L'on peut surtout dire, je crois, qu'elle est ou qu'elle n'est pas Fête de Noël!

Celle de samedi dernier, à Embabeh, le fut pleinement. Dans une salle magnifiquement décorée, devant un sapin illuminé et une scène un peu petite mais bien montée - (tout cela nous le devons à nos deux commissaires des fêtes, MM. Morel et Peyer et à leurs collaborateurs) - un auditoire très nombreux s'était rassemblé ce samedi après-midi. Parmi tous ces parents et ces membres de la colonie suisse qui vinrent fêter Noël avec les enfants de l'Ecole Suisse, il nous est très agréable de mentionner Monsieur le Ministre et Madame Béat de Fischer, ainsi que leurs collaborateurs de la Légation.

Oui, le Noël du Cercle fut vraiment Noël! Ouvert par la lecture d'un prologue de M. le Pasteur Ecuyer qui, malade, s'était fait représenter par son suffragant, Noël fut pleinement présent dans les voix, les paroles, les chants, les yeux, les gestes de tous ces petits anges, bergers, rois mages, bœuf et âne, Marie et Joseph du mystère de Noël, du mystère de la Naissance de Jésus-Christ,

notre Sauveur, que présentent les élèves de l'Ecole Suisse. Malgré la scène trop exigüe qui ne permit presque à aucun mouvement scénique, tous ces petits mimèrent très dignement leurs personnages, sous les yeux émerveillés de leurs frères et sœurs et de leurs parents.

Le «Stille Nacht» clôturait cette partie plus essentiellement chrétienne, et les enfants tousjours dans leurs costumes, entonnèrent alors «Père Noël! Et, ô merveille, le Père Noël en personne, venu de Suisse par avion, entra chargé d'un énorme sac qu'il vida sur le sol. Les enfants récitèrent, chantèrent, en français, en allemand. Alors, le Père Noël satisfait, commença à distribuer ses innombrables cadeaux! Il y eut même pour chacun un Bärenzucht (!) un biscème décoré de deux ours portant un drapeau suisse.

La nuit étant venue, chacun s'en retourna heureux et content d'avoir passé une si belle soirée de Noël dont nous devons la réussite à trois maîtresses de l'Ecole Suisse que Mlle Müller dirige toujours si fermement. Merci à elles! Et à Noël prochain -

J. B.

VCEUX

Le Consulat de Suisse à Alexandrie, nous communique la dépêche suivante:

«VEUILLEZ TRANSMETTRE A LA COLONIE SUISSE D'ALEXANDRIE, MES VOEUX LES MEILLEURS POUR UNE NOUVELLE ANNEE HEUREUSE ET PROSPERE.

BEAT DE FISCHER MINISTRE DE SUISSE.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 6 JANVIER 1952

MENU

Riz à la Sauce Financière

Chop de Veau Sauté au Vin Blanc Pommes Carrées Carottes Vichy Salade Suisse

Profiteroles au Chocolat

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement Tél. 56785

Nouvelles Sportives

CYCLISME

Le Tour de Romandie Le parcours définitif - ou tout au moins les têtes des étapes - du Tour de Romandie 1952 est choisi et se présente comme il suit:

- 17 avril: Payerne-Martigny (V.-C. Eclésiast.)
18 avril: Martigny-Bienne (Genève O.C.)
19 avril: Genève-Bienne. (V.-C. Vétérans.)
20 avril: Bienne-Payerne (V.-C. Payerne.)

En ce qui concerne une demi-étape à Yverdon, les transactions sont encore en cours avec les Amis-Cyclistes du Nord.

FOOTBALL

Les prochains matches internationaux Le Comité de football de l'A.S.F. a fixé les dates des prochains matches internationaux de l'équipe suisse.

Ce calendrier international se présente comme suit: 23 mars 1952: Luxembourg-Suisse B à Luxembourg. 28 mai: Suisse-Angleterre à Berne.

2 juin: Danemark-Suisse à Copenhague. 28 décembre: Italie-Suisse en Italie.

Mars 1953: Hollande-Suisse à Amsterdam. En automne 1953: France-Suisse en France.

In Memoriam

Dr. ALFRED ESCHER

Dr. Alfred Escher ist am 16. December in der Frühe gestorben, erst 64 Jahre alt. Zu tiefst erschüttert stellen sein Landsleute seine Patienten und seine Freunde an der Bahre. Eine schwere, unheimliche Krankheit hat ihn aus unscheinbar vollem Wohlbehinden unerbitlich dahingerafft. Blind hat das grausame Schicksal zugeschlagen und uns alle getroffen.

Escher, holte sich sein Wissen an der Wiener Universität und seine gründliche, chirurgische Ausbildung an der dortigen, berühmten Eiselsberg Klinik. Er ergänzte sie durch zweijährigen Aufenthalt an verschiedenen schweizer Kliniken. Als Schiffsarzt hatte er Gelegenheit, nach Indien und Ostasien zu reisen.

So kam er beruflich glänzend ausgerüstet vor 30 Jahren als junger Chirurg hierher, wo er rasch das allgemeine Vertrauen errang und eine segensreiche Tätigkeit entwickelte. Kurz vorher hatte er in Fräulein Josephi seine Lebensgefährtin gefunden, welche ihm zwei blühende Töchter schenkte und sein Heim zu seltener Harmonie führte.

Er war ein ausgeglichener Charakter. In den dreissig Jahren unserer Freundschaft kann ich mich nicht erinnern, ihm je heftig oder aufbrausend gesehen zu haben. Das kam ihm bei seiner chirurgischen Tätigkeit sehr zu statten. Mit vollkommener Ruhe begegnete er den Zufällen am Operationstisch, und nie wurde seine geschickte Hand abgelenkt oder unsicher. Er trug vom höchsten Verantwortlichkeitsgefühl zog er die Konsequenzen aus der einmal gestellten Diagnose und handelte nach bestem Wissen und Gewissen; bedacht nur auf das Wohl des Kranken, erlaubte er keinem andern Motiv irgendwelchen Einfluss. Jedes Banzentum lag ihm fern. Seine Ausbildung verbunden mit hoher Intelligenz und seltener mütterlicher Geschicklichkeit stellte ihn an die Spitze seines Berufes. Aber nie war er der «grand professeur» der «profond savants», Spross einer alten, berühmten Zürcher Familie eignete ihm die Bescheidenheit des Aristokraten. Er kannte weder Neid noch Eifersucht. Das stempelte ihn zum idealen Kollegen. Desswegen verband ihn nächsten Mitarbeitern bis ans Ende, welche sich als team-works in erster Linie zum Wohl der Patienten auswirkte. Seine Erholung fand er in

A ALEXANDRIE

SOCIÉTÉ SUISSE D'ALEXANDRIE

Une soirée familiale sera organisée le Samedi 19 Janvier à 7,30 p.m.

à laquelle tous nos spécialistes et amateurs sont conviés. Les CHEFS DE CAQUELON sont priés d'inscrire leur équipe auprès de M. R. Lamou c/o HERRLING & Co. - Tél. 22340, jusqu'au vendredi 18 au plus tard.

Chaque équipe aura à se procurer ses ustensiles et les ingrédients. Ceux qui ne font pas partie d'une équipe et qui désirent participer à la soirée sont priés de s'inscrire individuellement.

LE COMITÉ.

SOCIÉTÉ "HELVETIA"

Le comité de l'« Helvetia » prie tous les membres de la Société de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le

LUNDI 21 JANVIER 1952 à 4 h. p.m.

dans la salle de l'Ouvroir.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
2) Rapports du Comité sur l'exercice de l'année écoulée.
3) Rapport des Censeurs.
4) Election du Comité.
5) Election des Censeurs.
6) Projet pour le Bazar 1952.

GROUPE DU MARDI

TABLEAU DES CONCOURS POUR 1952

du mardi 5 février au mardi 4 mars

samedi 16 février 3ème et dernier CONCOURS ANNUEL COUPE DE L'ANNIVERSAIRE DU G.D.M. « BONUS BALL »

février ou mars 2ème CONCOURS ANNUEL COUPE CHALLENGE REINHART

mardi 29 avril 2ème CONCOURS ANNUEL COUPE MOSER

mardi 30 septembre 5ème CONCOURS ANNUEL ECUSSON FRITZ BERTOLF

mardi 7 octobre PREMIER JOUR D'ENREGISTREMENT valable pour le 2ème CHAMPIONNAT D'ALEXANDRIE 1952/53

mardi 14 octobre 6ème et dernier CONCOURS ANNUEL ECUSSON FRITZ SCHIESS

mardi 28 octobre 5ème CONCOURS ANNUEL COUPE JOSEPH KARLI

samedi 15 novembre 33ème CONCOURS ANNUEL DU GROUPE DU MARDI

samedi 29 novembre 2ème COUPE CHALLENGE DE S.M. LE ROI FAROUK 1er 2ème manche 1952

Si vous voulez passer SEUL ou en FAMILLE

les VACANCES les PLUS AGREABLES

ET LES PLUS REPOSANTES

descendez à BRUNNEN (Schwyz)

Au cœur du pays, centre incomparable

d'excursions et de promenade

AU PARK-HOTEL

(M. Voegeli, prop.)

(Grand parc - vue magnifique

excellente nourriture)

et profitez-en, pour faire votre cure au

KURHAUS HELLERBAD

Les BAINS ELECTROLYTIQUES NATURELS au TAN, syst.

Heller et les ENTROCLYSES SULHYDRYCIQUES, DE REPUTATION ETABLIE, sont d'UNE EFFICACITE RECONNUE. TOUT SPECIALEMENT aussi pour personnes vivant dans des pays chauds toxycations, paresse intestinale, troubles du métabolisme, Rhumatisme, Sclérose etc)

Références suisses à disposition.

S'adresser au «Journal Suisse» ou directement à Brunnen.

Après l'Escalade

GENEVE AVAIT CHOISI LA LIBERTÉ

Que n'a-t-on dit d'essentiel sur cet événement des plus glorieux de l'histoire de Genève, et qui demandait encore matière à un article de journal? Chacun sait par le menu comment l'effroyable duc rassembla ses troupes pendant qu'il endormait la vigilance des syndics, comment les soudards s'en virent, nuitamment, en passant par Pinchat, jusqu'au pied des murailles où le Père Alexandre leur promettait le ciel... avant que ne sonnât le canon de l'Œuvre annonciateur de la belle escalade.

Mais, à tant l'entendre raconter cet épisode cher à tout cœur genevois, on en viendrait à ne plus le considérer que comme un événement local, important certes dans l'histoire de la République, mais sans qu'il y eût de répercussions sur un plus vaste plan. Et pourtant! Certes, il ne s'agit pas de refaire l'histoire au conditionnel, mais on peut tout de même se demander si la réussite de l'entreprise de 1602 aurait laissé les Puissances indifférentes devant le fait accompli, ce qui était bien au fond la plus forte hypothèse que Charles-Emmanuel tirait sur l'avenir.

Mais qu'est-ce que l'objectivité en histoire? Comment des hommes qui se séparent une frontière — frontière territoriale ou morale — auraient-ils la même opinion sur des événements qui les ont opposés: durant la guerre de Cent ans, Français et Anglais étaient chacun assuré de son bon droit; mais un élément subjectif est intervenu qui a finalement assuré le triomphe de l'Allemand. Il en est de même en ce qui concerne Genève.

Parti de la Maurienne, le descendant d'Armand-André-Blanches-mains étendant sa souveraineté vers le nord, déborda le lac de Genève et s'en fut assurer Bernin, en sa protection. Las! enclose dans ses terres, Genève, relevant de son Prince-Evêque, lui échappa. Comment imaginer qu'un seigneur aussi puissant que Monsieur de Savoie ne chercherait pas à acquiescer d'une façon ou de l'autre cette ville qui lui ferait un admirable capital de ses Etats? Il faut le comprendre, voyons! Ne trouve-t-on pas un peu anachronique, de nos jours, l'existence d'une République de Saint-Martin plantée comme ça au milieu de l'Italie? C'était la situation de Genève: et qui plus est, cette ville était réellement le centre de tout ce vaste pays que délimitait l'évêché genevois, et qui s'étendait sur toute la Savoie, le Pays de Vaud jusqu'à l'Aubonne, le Pays de Gex et une partie du Bugey. Ce n'est pas par hasard que, sous l'Empire, Genève devint le chef-lieu du département du Léman. La nature l'avait destinée à jouer ce rôle: l'histoire, au pluriel. Ce fut qui commanda à l'histoire, lui qui avait assigné un autre.

En adoptant donc la République, Genève en quelque sorte s'étranglait pour sauver son âme. Car il faut bien voir dans la réalité quelle était la nouvelle situation ainsi créée: à quel-ques toises des murs de la ville, dans toutes les directions, on se trouvait en terres savoyennes. Certes, dès 1636, la conquête bernoise du Pays de Vaud, du Chablais et du Faucigny, et l'occupation genevoise du Pays de Gex, allaient modifier cette situation. Mais encore, cela ne fut que pour un temps — puisqu'en 1664 le duc rentra en possession de ses terres — et cela ne diminuait en rien l'héroïque décision prise par les citoyens avant la conquête bernoise.

Genève est donc complètement isolée, entourée, d'ennemis qui ne désirent que sa perte, asphyxiée économiquement. En même temps, l'afflux des réfugiés commence, la plupart désignés de tout, tandis que les familles nobles du pays, fidèles à l'ancien culte, ont abandonné leur résidence dans la ville pour se retirer sur leurs terres. Du reste, la vie des paysans savoyards voisins de Genève ne fut pas plus privilégiée que celle des citadins, livrés qu'ils étaient, à tous les pillages de la soldatesque qui ravageait le pays pour l'un ou l'autre parti.

Cette nouvelle attitude de Genève, si elle affirmait davantage encore que par le passé sa fière volonté de ne pas appartenir au duc, elle allait, du côté de celui-ci, renforcer le désir de la conquérir, faire de sa possession isolée, entourée, d'ennemis qui ne désirent que sa perte, asphyxiée économiquement.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

- ALHAMBRA — Tél. 29054 — «Canzonni per le strade» (Luciano Tajoli, C. Ninchi).
FOUAD — Tél. 25832 — «Pigalle, St. Germain des Prés» (Henri Genès, Jacques Hélier) (2ème semaine).
CAITE — Tél. 71225 — «Duchess of Idaho» (Esther Williams, Van Johnson).
METRO — Tél. 22850/22859 — «Young, rich and pretty» (Jane Powell, Danielle Darrieux).
RIALTO — Tél. 24694 — «Alice au pays des merveilles» (Dessins animés Walt Disney).
RIO — Tél. 29036 — «The son of Dr. Jeckyll» (L. Hayward, J. Lawrence).
ROYAL — Tél. 26329 — «The prince who was a thief» (Tony Curtis, Piper Laurie) (2ème semaine).
STRAND — Tél. 22322 — «Ace in the hole» (Kirk Douglas, Jan Sterling).

THEATRE MOHAMED ALY

- Troupe Jean Marchat — Simone Renant.
Vendredi 4, Samedi 5 — «Siegfried», de Giraudoux.
Dimanche 6, Lundi 7 — «Le complexe de Philémon» de J. B. Luc.
Mardi 8, Mercredi 9 — «L'héritière».
Jeudi 10, Vendredi 11 — «Le maître de son cœur» de P. Raynal.
Samedi 12, Dimanche 13 — «Montparnasse» de Robès.

A L'ATELIER

ra la même année que l'Armada, de l'assassinat d'Henri de Guise. Ensuite, une page se tourne, Clément VIII monte sur le trône pontifical, Henri IV sur celui de saint Louis, tandis que peu après Philippe III succède à son père. Deux trois Charles-Emmanuel n'a rien à espérer, et c'est seul qu'il va tenter la grande entreprise.
Ce qui est proprement «miraculeux» dans toute cette histoire, c'est de voir comment — alors que tout semblait faire de cette Genève complètement isolée en terres hostiles une facile proie, le résultat normal d'une expédition bien menée de quelques heures — tous les projets formés contre elle par le duc échoient, sans que ce soit toujours de la main des Genevois. C'est que celui qui commande à l'histoire avait pour Genève d'autres visées.
Et c'est aussi parce qu'ils en étaient persuadés qu'au lendemain de l'Escalade les Genevois n'entourneront pas un «Y'en a point comme nous», mais chanteront uniquement «A Lui solet en demure la gloire!»
VILLARD.
(La Suisse).

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE

- JEUDI 3 JANVIER à 6 h. p.m. EXPOSITION DE LAQUES de BERNARD DUNAND. L'exposition restera ouverte jusqu'au 9 Janvier.
VENDREDI 4 JANVIER 1952 à 6 h. 45 p.m. CONFERENCE de M. BERNARD DUNAND Grand Prix de l'Exposition Internationale de 1937 «ORIGINE ET ART DE LA LAQUE». Cette conférence sera accompagnée de projections.
Comme chaque année, le Comité de l'Atelier organise son SALON ANNUEL DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESIN qui aura lieu vers la fin Janvier 1952.
Les personnes qui désirent prendre part à cette manifestation peuvent s'inscrire au Secrétariat de l'Atelier à partir du 5 JANVIER 1952.

Pour nous comme pour tous...

Noël, en 1851, une fois de plus requiert le retour d'une élite, aux règles essentielles, aux assises spirituelles dont se réclame toute civilisation valable. Le Numquid et tu? «Et, toi, maintenant?» prend toute ses résolutions. N'a-t-il pas suffi à l'Enfant-Roi devenu l'Homme de ses onze disciples, pour ébranler les fondements mêmes de l'ordre ancien et pour jeter les bases d'un monde nouveau?
Il n'y a pas deux lois, deux morales, deux exigences spirituelles et tout se ramène en fin de compte à l'indivisible, à vous et à moi, au patron et à l'ouvrier, au chef d'Etat comme au chef d'entreprise.
Quand S. François d'Assise revint, vers la fin de sa vie, dans sa ville natale, il apprit que le podestat et l'évêque étaient en lutte ouverte. L'évêque avait mis le podestat au ban de l'Eglise et le podestat, de son côté, avait interdit à tous les citoyens d'avoir rien à faire avec le prélat. «En vérité, dit alors François à ses frères, c'est une grosse honte pour nous, les serviteurs de Dieu, que personne ne se trouve ici pour rétablir la paix!» Et, tout de suite, afin de faire du moins, tout ce qu'il pouvait, il composa deux nouvelles strophes de son Cantique du soleil; après quoi il fit demander au podestat de venir dans la maison de l'évêque, et pria ce dernier de s'y trouver aussitôt. Les invités arrivèrent et se réunirent sur la place de l'évêché, à l'endroit même où, dix-neuf ans auparavant, François avait rendu à son père les vêtements qu'il tenait de lui. Et lorsque tout le monde fut rassemblé, deux frères mineurs s'avancèrent, qui entonnèrent d'abord le Cantique au soleil, tel que François l'avait primitivement composé; et ils ajoutèrent ensuite les deux strophes nouvelles:
«Loulé sois-tu, Seigneur, pour tous ceux qui, par amour pour toi, pardonnent à leurs ennemis,
Et ont à subir l'injustice et la tribulation!
Et bienheureux sont ceux qui persévèrent dans la paix.
Car, par toi, Très-Haut, ils seront couronnés!»
...Lorsque le chant fut terminé et que l'on retentit le dernier Laudato, voici que le podestat fit un pas en avant, s'agenouilla devant l'évêque Guido, et lui dit: «Par amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, et pour son serviteur François, je vous pardonne de tout mon cœur, et suis prêt à faire votre volonté, ainsi qu'il vous semblera bon!»
Alors l'évêque se pencha, et releva son adversaire, l'embrassa et lui dit: «Mes fonctions exigent que je fusse humble et pacifique; malheureusement je suis, par nature, porté à la colère, et, par conséquent, il faut que tu te montres indulgent pour moi!...»
Le message de Noël, St. François l'a repris, d'autres le reprendront encore et un jour le podestat et l'évêque, le comprennent vraiment. «Les té-

Conservatoire de Musique d'Alexandrie

Manifestation certainement intéressante que celle à laquelle nous sommes conviés par le Conservatoire de notre Ville, le 29 décembre 1951.
Il s'agit, pour nous, d'apprécier par nous-mêmes, si cette Institution avait tenu sa promesse de faire autre chose que ce qui a été fait et est fait ailleurs.
L'enseignement de la technique instrumentale nécessite pour son développement le concours de l'éducation musicale. Un enseignement qui se bornerait à la transmission pure et simple des secrets des contractions musculaires, résoudrait la musique au rôle d'un automatisme absolu. Nous concevons déjà cette technique autrement qu'une gymnastique musculaire. Pour nous, elle n'est qu'un moyen d'extérioriser la spiritualité musicale, l'entendement musical. Mais fallait-il encore former par ailleurs cette spiritualité, cet entendement ou mieux encore, la pensée musicale, par une culture parallèlement à la technique instrumentale, afin que chaque interprète puisse donner au delà de l'écriture le sens réel de l'œuvre.
Cette promesse a été tenue et nous avons été satisfaits de constater dans chaque élève l'existence d'une conscience musicale fortement développée.
Même chez la petite Nadia Onsy et chez Zakéya sa sœur à peine plus âgée que l'autre, cette attitude était remarquable. Classicisme dans Bach, romantisme dans Schumann, légèreté dans Mozart. Leur professeur a su inclure à ces deux petites le sens de leur responsabilité d'interprètes.
Allegro Hensi sera une bonne interprète de Bach, et de tous les classiques. Son métricisme est agréable et son interprétation très intéressante. Elle a de qui tenir...
Liliane Goulène, a une profonde musicalité. Serais-je indiscret en révélant quelle composition déjà des choses bien intéressantes? L'exécution limpide et magistrale de la sonate en la majeur de Mozart dénote en elle une musicalité profonde. Elle pourrait mieux faire sans doute; mais qu'il nierait quelle est dans la bonne voie?
Frédérica Banoun a bien saisi la personnalité de Debussy et sa conception de la musique. Il ne faut pas oublier cependant que le contrepoint de ce compositeur fait interpréter non seulement des lignes mélodiques, mais aussi des surfaces sonores, des plans d'accord parallèles. Il en résulte qu'à la fin de la première page, des «Danseuses de Delphes» par exemple, le contre point peut bien évoquer des troubles montés d'un plan harmonique comme d'un désir, à travers la descente clairement flûtée de la ligne mélodique aiguë, pareille aux propos chastes d'une amitié mystique. Et le tout, sur un double plan: Souvenez-vous Mademoiselle de cette dualité: la matière et l'esprit, dont je vous ai parlé lors de mes cours de philosophie musicale!
J'aime l'attachant personnalité de Laora Hourvitz! Profonde conception du classicisme teinté de romantisme chez Beethoven. Technique instrumentale en constante progression. Effort conscient de mieux faire. Et le tout avec une modestie qui en dénote la valeur.
Myriam Schechter est une petite fille, mais déjà une pianiste de valeur et, ce qui est plus, une musicienne de qualité. Je la vois aller très loin. Son interprétation de la sonate en mi bém. maj. de Beethoven a été par moment d'une émouvante grandeur.
Me voilà enfin avec Lea d'Ambr. Qu'elle est donc cette flamme qui anime cette jeune fille, faite toute de grâce et de gentillesse? Le piano était la seule âme que Chopin ait connue. Comme le piano fut un miroir pour lui, Lea, a-t-elle saisi dans ce miroir l'âme de Chopin ou y a-t-elle trempée la sienne? Cette ballade dont elle nous donna une interprétation émouvante, fut-elle pour elle, le moyen de nous faire rejoindre des régions sublimes? Sans doute; mais, à qui doit-elle tout cela, si ce n'est à son maître enseignant P. Guarino! A cette audition quelques prix furent enfin distribués aux élèves qui se sont distingués aux examens de l'année scolaire 1950-51 et dont Mlle F. Banoun (1er accessit), Mlle Leoncavallo (1er accessit), le jeune Tremont, etc.
Félicitons par dessus tout l'âme du Conservatoire: son directeur, P. Guarino, le Comité et tous ceux qui l'assistent.
Dr. G. SALERIAN

LA QUESTION DES CADRES

Du notre système actuel parait dépassé. Pour l'instant, elle-même, le problème se posera tôt ou tard. S'imaginer-t-on sérieusement que, dans une dizaine d'années, un officier de milice qui n'aura pas commandé de corps de troupe pendant le service actif, qui aura simplement effectué quelques brefs cours de répétition depuis 1945 et qui portera, dans la vie civile, la responsabilité de diriger une affaire importante, d'un jour à l'autre, s'improviser commandant d'un régiment combiné du type 1960 qui sera motorisé, qui comptera des chars et de nouvelles armes inconnues aujourd'hui? S'imaginer-t-on sérieusement que ce même officier pourra à la fois assumer la direction d'une grande entreprise et le commandement d'un semblable régiment? C'est-à-dire qu'il sera capable non seulement d'administrer et de commander celui-ci, ce qui est relativement facile sur le papier, mais qu'il pourra encore instruire ce régiment, connaître au moins le travail de tous ses spécialistes qui seront plus nombreux, et surtout — ce qui devient de plus en plus rare — exercer sur son corps d'officiers une influence personnelle profonde, augmenter régulièrement ses connaissances, étendre sa culture militaire, et maintenir tous les jours dans ce corps d'officiers ce que le règlement appelle «la joie de servir»? S'imaginer-t-on sérieusement que le même commandant sera capable, d'un jour à l'autre, de quitter son bureau civil pour manœuvrer à la tête d'un régiment aussi moderne, entièrement composé de miliciens, ceci sur le plateau au contact d'une armée de métier étrangère?
Nous laissons à de plus optimistes que nous le droit de nourrir des illusions qui paraissent singulièrement dangereuses à notre époque. A tort ou à raison, nous croyons que le jour est proche où l'équilibre que l'on avait réussi à maintenir jusqu'ici entre officiers professionnels et demi-professionnels, d'une part, et miliciens, d'autre part, se trouvera définitivement rompu au profit des premiers. Il faudra en prendre son parti; le type de l'officier suisse, chef d'une grande entreprise, homme d'affaires, membre de nombreux conseils d'administration, conseiller national et commandant de régiment appartient, désormais, au passé.
Une évolution à laquelle il conviendra de nous adapter. Aborder ce nouveau problème, c'est soulever naturelle-

LA QUESTION DES CADRES

ment celui du choix, de la formation et de la culture générale de nos cadres professionnels dont les responsabilités ne cessent d'augmenter. Depuis 1945, on a déjà fait beaucoup pour eux, mais il reste encore à introduire de nouvelles réformes en leur faveur. La Suisse qui accepte de faire des sacrifices si lourds pour sa défense nationale à tout intérêt à accorder une importance beaucoup plus grande qu'autrefois à la situation et à la valeur de son corps d'officiers de carrière.
Est-ce dire que le système de milice soit appelé, tôt ou tard, à disparaître? Nous ne le croyons nullement. Efforçons-nous, au contraire, de maintenir les meilleures traditions qu'il présente partout où les progrès de la technique le permettent encore. A l'exception des commandements supérieurs de l'armée de campagne, nous y parviendrons dans cette dernière en utilisant toujours mieux les aptitudes civiles spéciales de chaque officier et de chaque soldat.
Dans le service territorial, si important de nos jours, nos meilleurs officiers de milice auront, plus que par le passé, l'occasion d'endosser de lourdes responsabilités à la fois civiles et militaires. A des tâches comme celles-ci, ils seront mieux préparés que des officiers de carrière. Ici, notre conception traditionnelle de la nation en armes pourra reprendre, dans un cadre conforme à l'idée actuelle de la lutte en surface, une signification nouvelle.
On se gardera bien de se rejouer de l'évolution que nous avons esquissée et qui correspond, dans le domaine militaire, à celle infiniment plus vaste du monde actuel. Ses exigences tendent, hélas, à faire de chaque homme, civil ou militaire, un technicien spécialisé. Comme l'industrie et le commerce, l'armée a besoin d'une organisation toujours plus lourde où le contact humain devient plus difficile et qui appelle de nouvelles interventions de l'Etat. Tant au point de vue politique qu'au point de vue social, le passage insensible auquel nous assistons de l'armée de milice à l'armée de métier présente de graves inconvénients, pour ne pas dire de graves dangers qui ne doivent pas nous échapper.
Le plus grave d'entre eux paraît être certainement ce conformisme qui commence à peser parfois si lourdement dans notre vie militaire, qui a déjà réduit l'influence que la Société suisse des officiers avait exercée jusqu'ici sur le plan national, ce conformisme qui tue l'esprit d'initiative, l'enthousiasme et une liberté d'expression que nos meilleurs chefs militaires savaient si bien, autrefois, apprécier, stimuler et concilier avec les exigences d'une discipline intelligente.
Nous devons, certes nous efforcer de retarder cette évolution. Mais, par ailleurs, nous ne pouvons ignorer, dans une question aussi importante que celle des cadres, les besoins nouveaux et impérieux d'une armée en pleine évolution. Maintenant que la Suisse consacre près d'un tiers de son budget annuel à sa défense nationale, notre opinion publique ne saurait admettre qu'un matériel et des armes qui lui coûtent si cher soient mal employés ou confiés à des chefs inexpérimentés.

LE COIN DU SOURIRE

- BIZARRE
Deux jeunes filles parlent de leur flirt.
— Que penses-tu de Robert? demande la première.
— C'est un drôle de garçon, répond l'autre.
— Pourquoi?
— Quand l'électricité s'éteint, il essaye de réparer les plombs.

LA QUESTION DES CADRES

ment celui du choix, de la formation et de la culture générale de nos cadres professionnels dont les responsabilités ne cessent d'augmenter. Depuis 1945, on a déjà fait beaucoup pour eux, mais il reste encore à introduire de nouvelles réformes en leur faveur. La Suisse qui accepte de faire des sacrifices si lourds pour sa défense nationale à tout intérêt à accorder une importance beaucoup plus grande qu'autrefois à la situation et à la valeur de son corps d'officiers de carrière.
Est-ce dire que le système de milice soit appelé, tôt ou tard, à disparaître? Nous ne le croyons nullement. Efforçons-nous, au contraire, de maintenir les meilleures traditions qu'il présente partout où les progrès de la technique le permettent encore. A l'exception des commandements supérieurs de l'armée de campagne, nous y parviendrons dans cette dernière en utilisant toujours mieux les aptitudes civiles spéciales de chaque officier et de chaque soldat.
Dans le service territorial, si important de nos jours, nos meilleurs officiers de milice auront, plus que par le passé, l'occasion d'endosser de lourdes responsabilités à la fois civiles et militaires. A des tâches comme celles-ci, ils seront mieux préparés que des officiers de carrière. Ici, notre conception traditionnelle de la nation en armes pourra reprendre, dans un cadre conforme à l'idée actuelle de la lutte en surface, une signification nouvelle.
On se gardera bien de se rejouer de l'évolution que nous avons esquissée et qui correspond, dans le domaine militaire, à celle infiniment plus vaste du monde actuel. Ses exigences tendent, hélas, à faire de chaque homme, civil ou militaire, un technicien spécialisé. Comme l'industrie et le commerce, l'armée a besoin d'une organisation toujours plus lourde où le contact humain devient plus difficile et qui appelle de nouvelles interventions de l'Etat. Tant au point de vue politique qu'au point de vue social, le passage insensible auquel nous assistons de l'armée de milice à l'armée de métier présente de graves inconvénients, pour ne pas dire de graves dangers qui ne doivent pas nous échapper.
Le plus grave d'entre eux paraît être certainement ce conformisme qui commence à peser parfois si lourdement dans notre vie militaire, qui a déjà réduit l'influence que la Société suisse des officiers avait exercée jusqu'ici sur le plan national, ce conformisme qui tue l'esprit d'initiative, l'enthousiasme et une liberté d'expression que nos meilleurs chefs militaires savaient si bien, autrefois, apprécier, stimuler et concilier avec les exigences d'une discipline intelligente.
Nous devons, certes nous efforcer de retarder cette évolution. Mais, par ailleurs, nous ne pouvons ignorer, dans une question aussi importante que celle des cadres, les besoins nouveaux et impérieux d'une armée en pleine évolution. Maintenant que la Suisse consacre près d'un tiers de son budget annuel à sa défense nationale, notre opinion publique ne saurait admettre qu'un matériel et des armes qui lui coûtent si cher soient mal employés ou confiés à des chefs inexpérimentés.

LA QUESTION DES CADRES

ment celui du choix, de la formation et de la culture générale de nos cadres professionnels dont les responsabilités ne cessent d'augmenter. Depuis 1945, on a déjà fait beaucoup pour eux, mais il reste encore à introduire de nouvelles réformes en leur faveur. La Suisse qui accepte de faire des sacrifices si lourds pour sa défense nationale à tout intérêt à accorder une importance beaucoup plus grande qu'autrefois à la situation et à la valeur de son corps d'officiers de carrière.
Est-ce dire que le système de milice soit appelé, tôt ou tard, à disparaître? Nous ne le croyons nullement. Efforçons-nous, au contraire, de maintenir les meilleures traditions qu'il présente partout où les progrès de la technique le permettent encore. A l'exception des commandements supérieurs de l'armée de campagne, nous y parviendrons dans cette dernière en utilisant toujours mieux les aptitudes civiles spéciales de chaque officier et de chaque soldat.
Dans le service territorial, si important de nos jours, nos meilleurs officiers de milice auront, plus que par le passé, l'occasion d'endosser de lourdes responsabilités à la fois civiles et militaires. A des tâches comme celles-ci, ils seront mieux préparés que des officiers de carrière. Ici, notre conception traditionnelle de la nation en armes pourra reprendre, dans un cadre conforme à l'idée actuelle de la lutte en surface, une signification nouvelle.
On se gardera bien de se rejouer de l'évolution que nous avons esquissée et qui correspond, dans le domaine militaire, à celle infiniment plus vaste du monde actuel. Ses exigences tendent, hélas, à faire de chaque homme, civil ou militaire, un technicien spécialisé. Comme l'industrie et le commerce, l'armée a besoin d'une organisation toujours plus lourde où le contact humain devient plus difficile et qui appelle de nouvelles interventions de l'Etat. Tant au point de vue politique qu'au point de vue social, le passage insensible auquel nous assistons de l'armée de milice à l'armée de métier présente de graves inconvénients, pour ne pas dire de graves dangers qui ne doivent pas nous échapper.
Le plus grave d'entre eux paraît être certainement ce conformisme qui commence à peser parfois si lourdement dans notre vie militaire, qui a déjà réduit l'influence que la Société suisse des officiers avait exercée jusqu'ici sur le plan national, ce conformisme qui tue l'esprit d'initiative, l'enthousiasme et une liberté d'expression que nos meilleurs chefs militaires savaient si bien, autrefois, apprécier, stimuler et concilier avec les exigences d'une discipline intelligente.
Nous devons, certes nous efforcer de retarder cette évolution. Mais, par ailleurs, nous ne pouvons ignorer, dans une question aussi importante que celle des cadres, les besoins nouveaux et impérieux d'une armée en pleine évolution. Maintenant que la Suisse consacre près d'un tiers de son budget annuel à sa défense nationale, notre opinion publique ne saurait admettre qu'un matériel et des armes qui lui coûtent si cher soient mal employés ou confiés à des chefs inexpérimentés.

HENRY N. BEJA (EGYPT)
28, Blvd Said Ier. — Tél. 28012
AGENT MARITIME
D.F.D.S. COPENHAGEN
Egypte - Palestine - Liban - Turquie - Grèce

BANQUE OTTOMANE
FONDEE EN 1863
CAPITAL ... Lst. 10.000.000
VERSE ... Lst. 5.000.000
LONDRES, MANCHESTER, PARIS, MARSEILLE, ISTANBOUL, CASABLANCA.
Agences en Egypte: ALEXANDRIE, LE CAIRE, MOUSKY, PORT-SAID, ISMAILIA, PORT-TEWFIK, MANSOURAH, MINIEH, MEHALLA-KEBIR, FAYOUM.
Au Soudan: KHARTOUM, PORT-SOUDAN, OMDOURMAN
Agences dans toutes les principales villes de: Turquie, Chypre, Irak, Palestine, Jordanie.
La BANQUE OTTOMANE traite toutes opérations de Banque, Service de coffres privés disponibles auprès des Agences d'ALEXANDRIE, LE CAIRE, PORT-SAID, PORT-TEWFIK, ISMAILIA.
L'Agence d'Alexandrie dispose également d'un Service Spécial de Nuit pour dépôt de numéraire, documents, etc., à l'usage de sa clientèle, sans frais.
R.C. Alex. 143. R.C. Caïre 11463.

IONIAN BANK LIMITED
FONDEE EN 1839
CAPITAL AUTORISE ... £ 1.000.000
CAPITAL SOUSCRIT ... £ 600.000
FONDS DE RESERVE ... £ 200.000
DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE:
ALEXANDRIE: 7, Rue Adib — R.C. 374.
SUCCURSALE AU CAIRE: 34, Rue Adly Pacha — R.C. 75851
AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, M NIEH, TANTAH, ZAGAZIG
LONDRES — GRECE — CHYPRE

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE S.A.E.
CAISSE D'EPARGNE
Livrets nominatifs ou au porteur
SIEGE AU CAIRE SIEGE A ALEXANDRIE
R.C.C. 39 AGENCE A HELIOPOLIS R.C.A. 692

CREDIT LYONNAIS
R. H. WUST
Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient
Dir. resp.: M. Maurice Fiechter
Imprimerie PROCACCIA, Tél. 28628 (3 lignes)

CIBA Société Anonyme BALE (SUISSE)
représentée par:
MM. A. Bless & Co., 5, Rue Kasr El Nil, LE CAIRE, B.P. No. 257.
pour la vente de: Colorants de toute solidité, Produits auxiliaires textiles, Indigo synthétique, Matières plastiques, Poudre à mouler, Résines synthétiques pour colles et vernis.
Maison Victor Mathieu, Y. Mathieu & Co., ALEXANDRIE, B.P. No. 1150.
1, Rue Iskandar El Akbar
pour la vente de: Produits pharmaceutiques marque «CIBA».

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E.
DEPARTS REGULIERS D'ALEXANDRIE PAR BATEAUX RAPIDES ET LUXUEUX POUR
NAPLES, MARSEILLE et GENES par le s/s «EL MALEK FOUAD»
Prochains départs:
Vendredi 1er Février
Vendredi 15 Février
Vendredi 29 Février
etc, etc.
Prochains départs:
s/s «MOHAMED ALY EL KEBIR» 28 Janvier
s/s «KHEDIVE ISMAIL» 25 Février
s/s «MOHAMED ALY EL KEBIR» 24 Mars.
s/s «KHEDIVE ISMAIL» 21 Avril.
etc, etc. (R.C.A. 16708)